

Message reçu le 20 avril 2021 :

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Gérard ROLLIN, société COLAS

Sujet:

Enquête publique - éoliennes - Total Quadran WP France 28 - Laies

Message:

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 300 personnes dans le département du Pas-de-Calais.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Message reçu le 22 avril 2021 :

Récapitulatif du commentaire:

Par jean-jacques marchand - 74380 cranves-sales

Implanter de nouvelles éoliennes : Dépenses insupportables (sauf pour les promoteurs), Ratio coût/performance négatif, Pas écologique, atteinte à la biodiversité, Paysages saccagés. Commençons par économiser. Merci de votre attention,

Message reçu le 24 avril 2021 :

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

René MONCHIET

Sujet:

Enquête publique éoliennes LAIRES

Message:

A l'attention de Monsieur Francis MAQUART Commissaire Enquêteur LAIRES.

Plutôt favorable à l'énergie éolienne à ses débuts, je suis maintenant saturé, agacé par cette prolifération d'aérogénérateurs géants qui ne produisent que peu d'électricité et de plus par intermittence et pas souvent lorsque ce serait nécessaire mais qui envahissent et encerclent définitivement mon territoire avec leur cortège de nuisances sonores, visuelles (notre belle campagne ressemble de plus en plus à une pelote d'épingles), peut-être délétères, et qui sont une cause non négligeable de l'explosion du prix du kilowattheure et de la dévalorisation des biens à proximité.

Je supporte déjà les nuisances sonores des éoliennes des communes environnantes bien que la plus proche soit à 1,7 km de mon domicile. Lorsqu'il y a un vent moyen de sud/sud-ouest, compte tenu du relief, ça souffle, ça ronfle à chaque passage de pale devant le mât. Votre nouveau projet va en rajouter. ASSEZ ! ASSEZ ! ASSEZ !

Les parcs continueront à s'étendre sur toutes nos campagnes et nous n'aurons de Fruges à St Pol et bientôt jusque St Omer, que le spectacle désolant de ces machines qui auront à jamais gâché nos paysages et imposé leur nuisances.

*A l'époque de l'énergie nucléaire qui fut le fleuron technologique de la France et nous fournissait (et heureusement nous fournit encore) l'électricité la moins chère d'Europe, cette mode de l'éolien me semble être le caprice empreint de snobisme d'influents écologistes « bobos » parmi lesquels certains ne sacrifieraient pas leur puissant 4 x 4, ni leur piscine et leur résidence secondaire bien chauffées, ni leurs vacances dans les îles paradisiaques lointaines, oubliant alors leur chère planète qu'ils invoquent par contre pour faire subir leurs oukases aux gens modestes.
René MONCHIET :*

Message reçu le 26 avril 2021 :

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Genot Michèle

Sujet:

Projet parc éolien de la sensée

Message:

Nous sommes contre l'implantation de 6 éoliennes TESTGsituées à moins de 4 kms de notre village de Torquesne. Cause dégradation paysage et pour notre santé.

Marc et Michèle Genot

Message reçu le 27 avril 2021 :

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Association ASSEZ

Sujet:

Déposition Enquete publique

Message:

L'association ASSEZ, sise au 154 rue d'Herbelles à Delettes dont le but est de protéger le patrimoine de Delettes et ses environs entend marquer son opposition au projet TOTAL QUADRAN-WP FRANCE 28 de LAIRES.

Elle s'appuiera à cette occasion sur le PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial de la CAPSO, communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer auquel appartient la commune de Laieres.

Nous citerons à cette occasion ce plan qui en sa page 16 se réfère au SCOT dans ces termes: "Le SCOT ne prévoit pas l'intégration de nouveau parc éolien dans le paysage audomarois"

La commune de Laires en favorisant ce projet entre donc en contradiction avec le schéma de cohésion territorial du territoire. Ce projet entre par ailleurs en décalage avec les préconisations de la région Hauts de France. Ces préconisations démontrent s'il fallait encore le faire à quel point notre territoire est saturé en matière d'EOLIEN et qu'il s'avère plus que nécessaire de mettre un point final à cette prolifération.

Pour l'association ASSEZ le secrétaire Gilles Watelle.

Message reçu le 19 mai 2021 :

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Par anonyme

Bonjour,

Résident à Laires, ce n'est pas le premier projet de la sorte que je vois passer, et j'espère que celui-ci aboutira. Nous avons la chance d'avoir accès à une énergie à productible illimité et avec une émission de CO2 (sur son cycle de vie) bien inférieur à celui du [...]

Message reçu le 21 mai 2021 :

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Floury Farida

Sujet:

Impacts du projet éolien des Quatre Mesures

Message:

Je tenais à exprimer un avis négatif sur ce projet éolien car après avoir lu attentivement votre étude d'impact, il me semble que ce projet aurait un impact vraiment très lourd sur l'avifaune et les chiroptères. D'ailleurs le fait même de proposer d'emblée un bridage en faveur des chiroptères est un aveu de faiblesse de ce dossier.

En quoi consiste le bridage, sera-t-il ciblé, qui va t'il protéger (chiroptères ou avifaune), sera t'il mis en place en permanence ou juste la nuit, toute l'année ou juste à certaines périodes quand on sait que les chiroptères pour ne citer qu'eux évoluent de mars à Novembre.

Sera t'il protecteur à l'égard de l'avifaune aussi ? les rapaces, trois Busards identifiés sur le site ou à proximité immédiate, les Goélands etc.

Pour ce qui est du vanneau Huppé j'ai lu il y a quelques temps sur le site du Ministère de la transition énergétique qu'il se faisait plus rare et que son déclin devenait préoccupant, et que précisément son déclin était lié à la disparition de son habitat. (ouvrage de Broyer Joël). Vous énoncez d'ailleurs vous-même un impact moyen pour la perte d'habitat, alors ma question est la suivante, comment allez-vous remédier à cette perte d'habitat ?

Pour ce qui est de la saturation, je crois que votre étude d'encerclement est assez parlante, des chiffres de 45°, 50°, 60° signe l'omniprésence de l'éolien du point de vue de la DREAL.

Et malheureusement en feuilletant le volet paysager on s'aperçoit que même des arbres adultes n'occultent pas leur prégnance, surtout quand elles sont en bordure de plateau à 150m d'altitude.

La question que je me pose c'est à quoi ça sert de faire une méthodologie de la saturation visuelle si c'est pour ensuite dire systématiquement que ce ne sont que des valeurs théoriques dont il ne faut pas tenir compte, ça je ne comprends pas. Les administrations de la DREAL auraient pu s'épargner ce travail donc.

Même chose pour le SDAP et toutes les études menées sur le terrain, relatives aux cônes de vue. A quoi servent-elles puisque vos bureaux d'étude plus qualifiés apparemment rectifient les cônes identifiés par le SDAP. Et de toute façon même quand vous admettez que l'on verra le projet de la terrasse du château, l'impact est dit « acceptable ».

Pour moi cela ressemble fort à de l'implantation aveugle à marche forcée sans que la mesure des impacts soit réellement considérée et prise en compte. Et je pense que d'ici quelques années on pourra mesurer pleinement les conséquences de ces implantations « sauvages » et irréfléchies. Mais pour toutes les espèces perdues, il sera trop tard et c'est bien là le plus désolant.